

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 83 (1932)
Heft: 12

Artikel: Réduction de la consommation de bois d'affouage par groupement de consortages
Autor: Hess, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784788>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tâche et pour sa culture scientifique et générale, mais aussi pour son caractère affable qui permettait d'entretenir avec lui un commerce agréable.

La place nous manquerait ici pour dire l'énorme somme de travail que représente son activité au poste plein de responsabilités qu'il a occupé avec un zèle exemplaire et une compétence parfaite. Il nous suffira, pour en donner une idée approximative, de rappeler qu'il a rédigé tous les projets de messages accompagnant les nouvelles lois et revisions de lois sur les matières qui étaient du ressort de son service, ainsi que la longue série des projets d'arrêtés fédéraux et d'arrêtés du Conseil fédéral, avec rapports à l'appui, et les nombreuses statistiques qu'une grande administration ne peut se dispenser de dresser; et ce fut avec le même soin, le même savoir-faire, avec une puissance de travail qui ne faiblit jamais qu'il s'acquitta des menues et bien souvent lassantes besognes quotidiennes.

M. von Sury a acquis des titres durables à la reconnaissance du pays. Ceux qui ont travaillé avec lui le remercient de sa collaboration et, au moment où il s'apprête à prendre un repos bien gagné, lui souhaitent d'en jouir longuement et pleinement.

Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche :
M. Petitmermet.

Réduction de la consommation de bois d'affouage par groupement de consortages.

Les forestiers des pays de montagne savent quelle énorme quantité de bois les habitants consomment pour l'entretien des chalets et le chauffage. Cette consommation, souvent abusive, doit être réduite par tous les moyens possibles pour éviter des surexploitations de forêts et permettre aux communes et aux consortages, qui se trouvent en général dans une situation financière serrée, de vendre une partie du bois disponible.

Réduire le nombre des chalets et des foyers, par l'introduction d'une exploitation en commun, est le moyen le plus efficace pour diminuer la consommation du bois, mais c'est aussi celui qui rencontre le plus d'opposition dans la population montagnarde. Les remaniements parcellaires sont donc opérations peu fréquentes

dans les vallées retirées. On consent cependant parfois à regrouper les terrains près des villages; lorsqu'il s'agit d'alpages, les remaniements ou les fusions se heurtent à des difficultés encore plus grandes; aussi ne connaissons-nous que peu de cas, où cette opération ait pu être mise à exécution.

Toutefois, un regroupement de ce genre a pu être réalisé dernièrement dans la commune de *Bagnes*, en Valais; il a eu comme résultat de réduire considérablement la consommation du bois.

Nous pensons que bon nombre de nos collègues tiendront à avoir quelques détails sur cette intéressante fusion de consortages exploitant des « montagnes ».

Sur la rive gauche de la Dranse de Bagnes, entre Lourtier et Fionnaz, s'étendent, à une altitude de 2000 à 2500 m, les deux alpages de *Séry* et de la *Lys*. Le sol des pâturages, ainsi que les forêts, sont ici, comme partout dans la vallée, propriété de la bourgeoisie de Bagnes, tandis que les chalets et le droit de parcours appartiennent à des consortages. La « charge » à Séry est de 90 vaches et 40 génisses; elle est à Lys de 70 vaches et de 30 génisses. La durée de l'élevage est de 80 jours pour le premier alpage et de 85 pour le second.

Les deux consortages ont fusionné, en premier lieu, pour diminuer les frais d'exploitation. Le nouveau consortage a ensuite agrandi son territoire vers la vallée, par l'achat des petits alpages de printemps (mayens) de Plénaz-Jeur, de Tongue et de Pessot. Ces trois pâturages, d'une superficie totale de 60 ha, sont situés en-dessous de l'alpage de la Lys, entre 1400 m et 1600 m d'altitude. Plénaz-Jeur (60 bâtiments) appartenait à 64 propriétaires, Tongue et Pessot à 31 particuliers (30 chalets). Sur une surface de 60 ha, il y avait donc 95 propriétaires avec 90 chalets, ces 95 propriétés particulières étaient divisées en 400 parcelles. Chaque propriétaire gardait sur son pâturage très morcelé, pendant un mois au printemps et un mois en automne, son petit troupeau de 1 à 3 vaches et autant de génisses et de veaux. 90 familles envoyaient une ou deux personnes aux mayens pour soins au bétail; c'est dire que plus d'une centaine de personnes étaient occupées à garder 200 têtes de bétail seulement. Tous les chalets étaient naturellement construits en bois et couverts de

bardeaux. Pour la fabrication de « tommes » de ménage, dans les 90 cuisines et pour l'entretien des bâtiments, les forêts bourgeoises avaient à fournir chaque année 120 m³ de bois.

Le nouveau consortage de Séry-la Lys a fait taxer les fonds et les bâtiments par une commission et a traité à l'amiable avec chaque particulier. L'opposition est tombée au fur et à mesure que le nombre des marchés conclus augmentait, pour la bonne raison que personne ne voulait garder ses parcelles isolées dans le pâturage du consortage.

Grâce à la disparition des 90 mayens, le consortage a désormais à sa disposition une « montagne » basse et augmente ainsi sensiblement la durée de l'estivage.

Mais l'achat du terrain, pour le prix de 105.000 fr., n'était pas la seule dépense à faire. Les petits chalets, parsemés sur toute l'étendue du nouveau pâturage, ont été démolis en grande partie et remplacés par de nouvelles écuries et une fromagerie. Pour abreuver le bétail et alimenter la cuisine en eau potable, une source a été captée et amenée aux bassins et à la fruitière. Une pompe à purin fut installée, permettant l'arrosage à 150 m au-dessus du chalet. La dépense totale pour ces améliorations, y compris l'achat du terrain et des chalets, se monte à 200.000 fr. Le sacrifice est lourd, mais les avantages sont si grands pour la population que personne ne regrette l'abandon de l'ancienne exploitation; grâce à la réunion du bétail en deux troupeaux, l'un formé des vaches et l'autre du jeune bétail, une dizaine de domestiques suffit à donner les soins voulus. Il en résulte une grande économie de main-d'œuvre. La durée de l'estivage a pu être augmentée de 40 jours; elle sera dorénavant de 4 mois (du 1^{er} juin à fin septembre). Pendant ce temps, les consorts n'auront pas à s'occuper de leur bétail. Il faut, en outre, considérer que la production du lait est devenue plus élevée et son utilisation plus rationnelle. Ces dernières années, le consortage a vendu pour 25.000 fr. de fromage gras par an et il espère pouvoir encore augmenter le rendement.

Si l'on pense que près de 90 chalets ont disparu, et ne seront pas reconstruits, que c'est par conséquent autant de bâtiments de moins à entretenir et que le nombre des foyers est réduit à 4 ou 5, on peut se faire une idée de l'économie de bois qui a été réalisée par l'exécution du remaniement. En effet, les « montagnes »

telles qu'elles sont exploitées aujourd'hui utiliseront encore 10 à 12 m³ de bois par an, soit dix fois moins qu'auparavant. Les bois des anciens chalets démolis suffiront d'ailleurs pour pourvoir de bois les « montagnes » pendant environ 10 ans. Les forêts avoisinantes ne seront donc mises à contribution que pour une faible quantité (chablis).

Les 15 autres alpages et les nombreux mayens et villages de la commune de Bagnes consomment 1700 m³ de bois par an.



Pâturage de Plénaz Jeur. Phot. E. Hess, Berne.
Ecuries et fromagerie.

Les forêts peuvent à peine subvenir à leurs besoins et il ne saurait être question de vente de bois, tant que cet état de chose subsistera.

Il est désirable que d'autres consortages suivent le bel exemple de Séry-la Lys pour exploiter en commun les mayens et les montagnes. Les forêts surexploitées de Bagnes en bénéficieront et les habitants auront des conditions d'existence plus faciles.

On ne peut que féliciter les initiateurs de la fusion de Séry et de la Lys, laquelle constitue une amélioration de grande envergure, et souhaiter que leur entreprise soit couronnée de succès.

E. Hess.